

**COMMUNE DE MIRABEAU**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 mai 2017**

Le mercredi 17 mai 2017, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 11 mai 2017.

**Etaient présents** : Monsieur Serge CAREL, Monsieur Albert NALIN, Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Sébastien BOUGEROL, Monsieur Hugo DECROIX, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Madame Corinne ESPIC, Monsieur Pierre TARDY, Monsieur Christian FLAMARION, Madame Mireille CHICHERIT, Monsieur Eric COLLAVINI, Monsieur Eric JULIEN

**Absents** :

**Pouvoirs** : Monsieur Georges FERRANDEZ par Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Madame Véronique PELTIER par Madame Marie-France MAGAUD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir mettre à l'ordre du jour la création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ces derniers acceptent.

**Secrétaire de la séance** : Marie-France MAGAUD

**Ordre du jour:**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2017
- Subventions aux associations 2017
- Vote des RPQS (Rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif)
- Echange parcelle COMMUNE / GUINARD
- Décision modificative au budget eau et assainissement
- Adoption des nouveaux statuts du SDE 04 (Syndicat d'Energie)
- Généralités sur les affaires courantes

**1. Approbation du compte rendu du 29 mars 2017**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 29 mars 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Subvention aux associations 2017**

M. Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la liste des montants des subventions à verser aux associations pour l'exercice 2017 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE
OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS	200.00
VALORISATION DU PATRIMOINE	100.00
COMITE DES FETES	1 230.00
ECOLE DE MUSIQUE	300.00
G.D.A	100.00
COULEURS DE FEMMES	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 030.00 €</b>

La proposition est approuvée à l'unanimité.

### **3. Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'emploi**

M. le Maire propose de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Ce contrat est un contrat aidé.

Sa durée initiale de 12 mois est renouvelable expressément, dans la limite de 12 mois.

La durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

La prise en charge par l'Etat devrait être de 73%.

Une personne de plus de 50 ans a été recrutée.

APPROUVE à l'unanimité.

### **4. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016, du service public d'assainissement collectif 2016 et du service public d'assainissement non collectif 2016**

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, du service public d'assainissement collectif et du service public d'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

M. le Maire précise qu'au niveau de l'eau potable la Commune va être sanctionnée car le rendement est en dessous des 65 %. Les pénalités devraient être de l'ordre des 2000€.

En ce qui concerne le service d'assainissement collectif le rendement est bon (55%) au vu de l'état de la station d'épuration.

Le conseil municipal adopte 6 voix pour, 8 abstentions :

-le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

-le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

-le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

### **5. Echange Commune / Mme Guinard**

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire d'une parcelle à usage de chemin aux Grées qui longe la propriété de Madame Marie-Hélène GUINARD. Cette parcelle forme un angle droit très vif dans la partie Nord/Est.

Afin de faciliter la circulation sur le chemin, il convient de couper cet angle vif.

Pour cela Monsieur le Maire propose un échange d'une partie de ces deux propriétés entre la Commune et Madame Marie-Hélène GUINARD.

APPROUVE à l'unanimité.

## **6. Décision modificative n°1 budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du suivi budgétaire de la commune, il convient de modifier les crédits comme suit :

<b>Libelle</b>	<b>Avant</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Après</b>
Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM	34 314,10 €	-0,01 €	0,01 €	34 314,10 €
022 Dépenses imprévues Fonct	1 961,79 €	0,00 €	0,01 €	1 961,80 €
022/022	1 961,79 €	0,00 €	0,01 €	1 961,80 €
042 Opérations d'ordre entre section	32 352,31 €	-0,01 €	0,00 €	32 352,30 €
6811/042	32 352,31 €	-0,01 €	0,00 €	32 352,30 €

APPROUVE à l'unanimité.

## **7. Modification des statuts du Syndicat d'énergie 04**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical du SDE04 a adopté un projet de modification statutaire qui prévoit le changement de siège social du SDE 04 de l'immeuble « La Source » - Bâtiment 39 Avenue du 8 mai 1945 à 04000 DIGNE-LES-BAINS – dans les nouveaux locaux dont le SDE est propriétaire au 5 Rue Bad Mergentheim à 04000 DIGNE-LES-BAINS. Il est demandé au conseil municipal d'adopter la modification.

APPROUVE à l'unanimité.

## **8. Affaires courantes**

► **Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie communale** : La décision de la réfection de la voirie communale pour 2017 avait été prise et concernait le Château, une partie en haut de La Condamine et la route du cimetière avec un budget maximum de 50 000€. Toutes les offres des entreprises reçues sont supérieures au budget. M. le Maire propose 2 solutions :

- 1) réfection le Château et La Condamine
- 2) réfection le Château, La Condamine et de la route des Lombards en remplacement de la route du cimetière pour rester dans le budget.

Après soumission au vote : proposition 1) 7 voix pour - proposition 2) 6 voix pour + 1 abstention.

La réfection concernera donc le Château et La Condamine en 2017.

► **Bureau d'études PLU** : Le bureau d'études Urb'alp qui réalise le PLU arrête son activité liée à l'urbanisme. La personne en charge de ce dossier quitte donc le bureau d'études. Celui-ci propose qu'une autre personne spécialisée en environnement prenne la suite. Tout ceci va être discuté avec le bureau d'études.

► **Informations sur l'Agglomération** : Les 5 communautés de communes avec un nombre important de communes qui constituent l'Agglomération avaient des compétences diverses. Tout cela doit être harmonisé. Pour l'instant aucune compétence n'a été transférée à l'Agglomération. Si les rythmes scolaires ne sont pas modifiés à la rentrée prochaine, il faudra se poser la question de l'organisation des activités péri scolaires puisque celles-ci étaient gérées par la CCDB (Communauté de Communes Duyes Bléone).

► **Futur changement du service d'instruction des demandes d'urbanisme** : Actuellement la commune a conventionné avec la mairie de Digne pour l'instruction des demandes d'urbanisme. Celle-ci ayant beaucoup de dossiers à traiter, la commune va changer d'instructeur : mairie de Château-Arnoux.

**La séance est levée à 22 heures.**

**Madame Marie-France MAGAUD**

**Monsieur Serge CAREL**